

FICHE DE SYNTHÈSE - PESTICIDES 2015

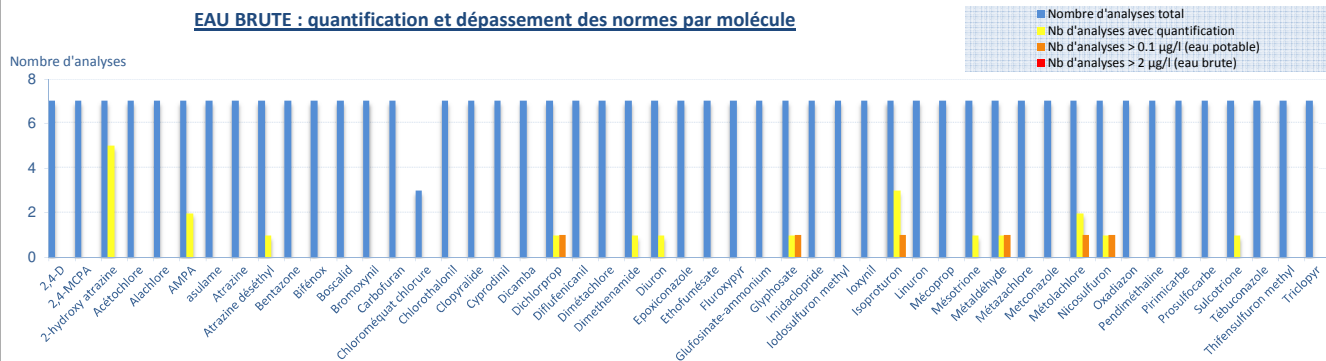
Bassin versant :	KERHARO
Code Station :	04339004
Superficie à la station :	44.65 km ²
Nombre de prélèvements en 2015 :	8
Nombre de substances analysées :	49

Secteur géographique : SAGE baie Douarnenez
Sources des données : EPAB
Mise à jour : 3 juillet 2017

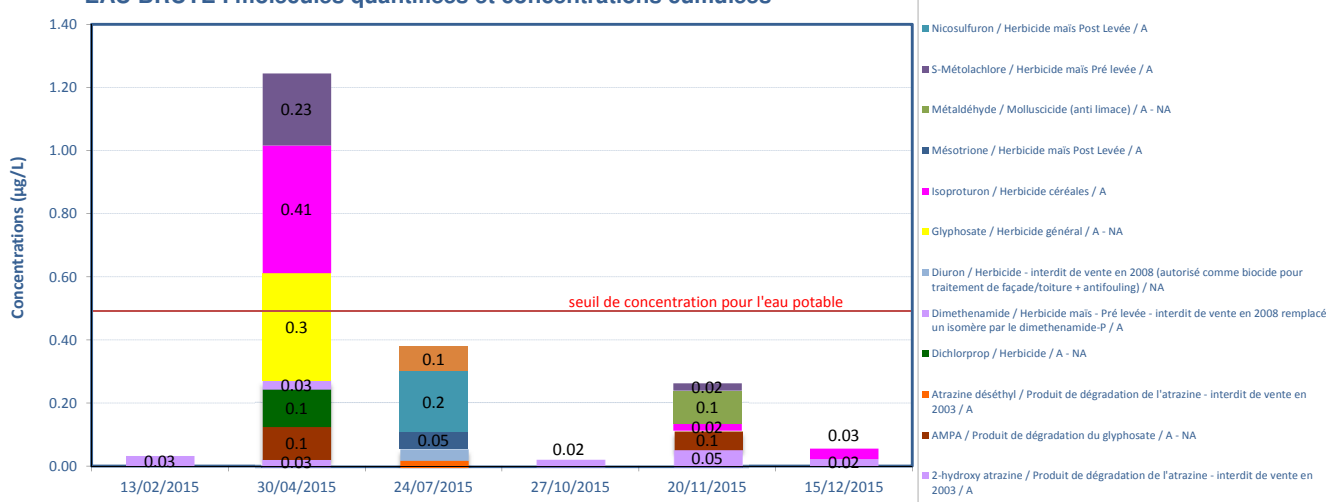


ANNEE 2015

EAU BRUTE : quantification et dépassement des normes par molécule



EAU BRUTE : molécules quantifiées et concentrations cumulées



INFO LEGENDE, par molécule :
 nom / type / usage (A= agricole; NA= non agricole= collectivités et particuliers)

normes de qualité	concentration par molécule	concentrations cumulées
eau potable	0,1 µg/l	0,5 µg/l
eau brute	2 µg/l	5 µg/l

Analyse de l'année 2015

Sur 49 molécules analysées, 13 molécules ont été retrouvées au moins une fois.

Le Kerharo n'est pas concerné par la production d'eau potable, la comparaison avec les normes pour l'eau potable est réalisée à titre indicatif.

On constate des dépassements de la norme eau potable pour 6 molécules :

- 3 molécules à usage des agriculteurs, des collectivités et des particuliers : glyphosate, dichlorprop, métaldéhyde
- 3 molécules à usage uniquement agricole : S-métolachlore, isoproturon, nicosulfuron

1 prélèvement sur 7 ne respecte pas la norme eau potable pour les concentrations cumulées (0,5 µg/l), en avril lors d'un épisode pluvieux intense après une période relativement sèche. Les sols sont secs, ce qui favorise les phénomènes de lessivage (transport des particules de sol via le ruissellement) au dépend de l'infiltration.

Le glyphosate, l'isoproturon et le S-métolachlore sont les molécules les plus retrouvées sur les cours d'eau suivis sur la baie de Douarnenez. Elles font également partie des molécules les plus vendues en 2012 sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez (source : DRAAF Bretagne). En 2015, ce sont les molécules pour lesquelles on a mesuré les plus forts pics de concentrations en avril : 0.34 µg/l pour le glyphosate, 0.41 µg/l pour l'isoproturon et 0.23 µg/l pour le S-metolachlore.

Certaines molécules analysées font partie des 5 polluants spécifiques synthétiques de l'état écologique* ainsi que de la liste des 41 substances prioritaires et dangereuses prioritaires de l'état chimique**. Le tableau ci-contre indique le classement par paramètre pour le Kerharo :

	Paramètre	Classement 2015
Etat écologique	2,4-D	Bon état
	2,4-MCPA	Bon état
	Linuron	Bon état
	Oxadiazon	Bon état
	Alachlore	Bon état
Etat chimique	Atrazine	Bon état
	Diuron	Bon état
	Isoproturon	Bon état
	Trifluraline	Bon état

* Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

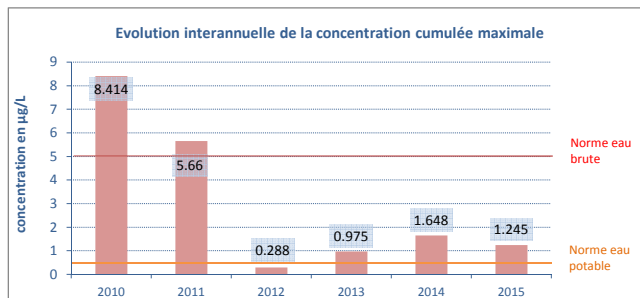
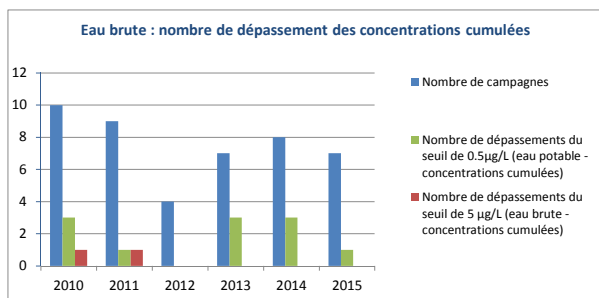
Cet arrêté présente deux listes de normes NQE, l'une valable jusqu'au 21 Décembre 2015, l'autre à partir du 22 Décembre 2015. La synthèse 2015 est basée sur la première liste. La seconde, plus complète en particulier pour les pesticides sera en vigueur l'an prochain.

** Directives européennes 2000/60/CE, 2008/105/CE et 76/464/CE

Analyse interannuelle

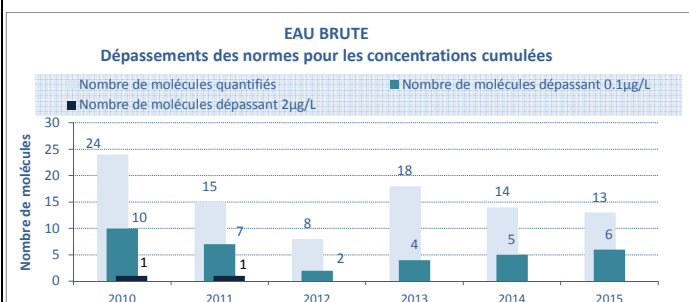
Sources des données :
2010 à 2012 : Communauté de communes du Pays de Chateaulin et du Porzay
Depuis 2013 : EPAB

Les pesticides sont transférés vers les cours d'eau essentiellement par lessivage lors des épisodes pluvieux. C'est pourquoi les prélèvements sont effectués après une pluie supérieure à 10 mm/24h. L'analyse interannuelle des données est très relative : elle dépend notamment des conditions météo précédant le prélèvement, du temps de transfert propre à chaque bassin versant et également des périodes d'application des pesticides.



Remarque : la concentration totale est relative au nombre de molécules analysées (cf graphique "Quantifications et dépassements des normes par molécule").

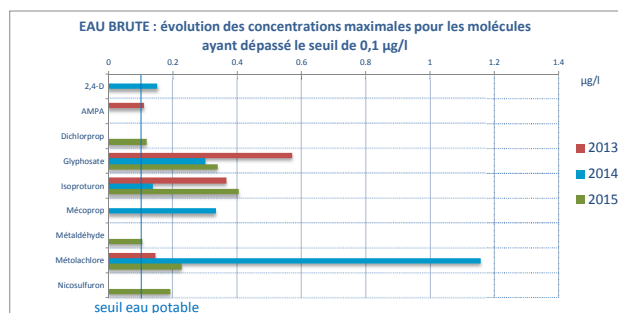
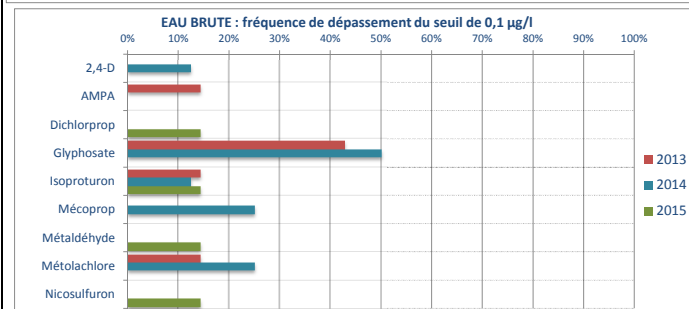
Sur les 45 campagnes réalisées entre 2010 et 2015, les concentrations cumulées respectent la norme eau brute depuis 2012. Par contre le seuil pour l'eau potable est toujours dépassé de manière ponctuelle.



NORMES PAR MOLECULE

Entre 2010 et 2015, on constate :

- une diminution globale du nombre de molécules quantifiées
- une stabilisation du taux de dépassement de la norme eau potable depuis 2013
- pas de dépassement du seuil eau brute de 2 µg/L depuis 2012



Remarque : par souci de clarté, et du fait de la stabilisation du nombre de molécules quantifiées depuis 2013, les fréquences de dépassement du seuil de 0.1 µg/L et l'évolution des concentrations maximales sont présentées uniquement sur les trois dernières années

La norme de qualité pour l'eau potable est dépassée ponctuellement pour quelques molécules.

Il n'y a pas de dépassement de la norme eau brute pour les concentrations cumulées depuis 2011. Le dépassement de la norme pour l'eau potable est en baisse en 2015 avec une occurrence sur 7 campagnes d'analyses. Les concentrations cumulées maximales sont également en baisse et semblent se stabiliser à une valeur toutefois supérieure à la norme d'eau potable (1.245 µg/l en 2015). Les concentrations maximales en 2015 dépassent les seuils d'eau potable pour les produits déjà identifiés sur le bassin : glyphosate (en baisse globale depuis 2010), l'isoproturon (stabilité) et le S-métolachlore. On trouve trois nouvelles molécules en 2015 faisant l'objet d'un dépassement du seuil des 0.1 µg/L : dichlorprop, métaldéhyde et nicosulfuron.

La présence de métaldéhyde, un anti-limace utilisé à la fois par les collectivités, agriculteurs et particuliers, qui n'avait pas été mesuré en 2011 et 2012 sur le bassin à un seuil dépassant la norme d'eau potable indique que tous les acteurs sont concernés par l'effort dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le Kerharo.

Document et figures non diffusables sans autorisation préalable de l'EPAB